
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 20 juin 2019 à 12 h 45
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
M. Éric Boutet, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Stéphane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs
M. Paulo Ferreira, directeur - Travaux publics (par délégation)

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 12 h 48.

CA19 22 0187

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 - Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.04 - Période de questions et commentaires du public

Aucune question.

CA19 22 0188

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) (dossier 1197010001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003), qu'il soit numéroté RCA19 22005 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1197010001

CA19 22 0189

Addenda - Ordonnance autorisant l'ouverture des cafés-terrasses, jusqu'à 1 h, le 24 juin 2019, sur la rue Notre-Dame Ouest, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Augustin, dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec (dossier 1197654004)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire autorisant la fermeture des cafés-terrasses à 1 h, le 24 juin 2019, sur la rue Notre-Dame Ouest, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Augustin, dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec.

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003, article 74).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1197654004

CA19 22 0190

Addenda - Ordonnances modifiant la date, l'heure et l'emplacement de l'événement « St-Henri complètement cirque », pour les 6 et 7 juillet 2019, de 12 h à 21 h 30, au square Sir-George-Étienne-Cartier (dossier 1196748001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « St-Henri complètement cirque », au square Sir-Georges-Étienne-Cartier, les 6 et 7 juillet 2019, de 12 h à 21 h 30;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1196748001

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 12 h 54, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.

Initiales Daphné Claude